

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> JUN 2023**

**DEL-2023-138**

L'An deux mille vingt-trois, le premier juin, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/05/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

**Etaient présents :**

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes PARIS, TARAGON.  
MM. BAUD-GRASSET, COUTIER, GILLET, JACQUES, MATHIAN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.  
MM. CHASSAGNE, GYSELINCK, HACQUIN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,  
MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**  
**Présents : 9**  
**Représentés par mandat : 7**

---

**Objet : COMMUNES DE COMBLOUX ET PASSY - MAINTENANCE, GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX**

**Exposé du Président,**

Le SYANE exerce pour les communes qui la lui ont confiée, la compétence optionnelle en éclairage public. Cette compétence peut s'exercer selon deux options, au choix de la collectivité :

- Option A qui concerne l'investissement,
- Option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Début 2022, le SYANE a modifié les conditions d'exercice de la compétence Eclairage Public de manière à intégrer les évolutions technologiques et les nouveaux enjeux de développement durable.

Dans ce cadre, considérant que certaines interventions de maintenance préventive peuvent être réalisées sur une occurrence de 5 ans, le Syndicat a modifié la durée de ses contrats Maintenance/ GER qui seront désormais passés pour une durée de 5 ans.

Le SYANE a lancé une consultation sous forme de procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, pour la conclusion d'un accord-cadre de travaux à bons de commandes sur les communes de COMBLOUX et PASSY qui lui ont transféré la compétence Eclairage Public en Option B en 2022.

Une première consultation non allotie avait été menée par le Syndicat pour une attribution en Bureau syndical du 27 avril 2023. Cette première consultation a été déclarée infructueuse suite au rapport d'analyse de la consultation (une seule offre remise présentant des prix non acceptables).

Une nouvelle consultation pour la conclusion d'accords-cadres de travaux à bons de commandes a été lancée selon un allotissement géographique.

La consultation comprend 2 lots :

N° du lot	N° Marché	Commune
1	ME 23125	COMBLOUX
2	ME 23126	PASSY

Chacun des accords-cadres est conclu pour une durée ferme de 5 ans avec des montants maximaux fixés à 730.000 € HT pour le lot n°1 et 1.560.000 € pour le lot n°2 sur leur durée globale.

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir les offres suivantes :

- **Lot n°1** : Entreprise SERPOLLET Savoie Mont-Blanc, sur la base d'un montant estimatif de 599.207,60 € HT.
- **Lot n°2** : Entreprise GRAMARI, sur la base d'un montant estimatif de 990.733,90 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les accords-cadres proposés et à autoriser le Président à les signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité des accords-cadres.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES & NUMÉRIQUE